

Archives notariales

ECHANGES

1630

Aubière

Echanges de 1630

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des *échanges* ou *permutations* qui ont été passés entre Aubiérais ou autres par devant maître Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, durant l'année 1630.

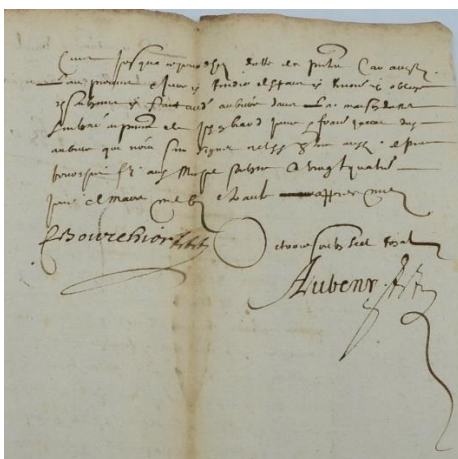
Les textes ne sont pas toujours présentés dans leur transcription intégrale, mais l'essentiel des faits, des données et des personnes présentes et/ou concernées par ces actes est soumis à votre connaissance.

1630-03-24_Permutation entre Michel Bourcheir et Anthoine Pignol

Permutation du 24 mars 1630 entre Michel Bourcheir, laboureur d'Aubière, et Anthoine Pignol dudit Aubière. Ledit Bourcheir a baillé audit Pignol une œuvre et demie de vigne située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Plantadas, joignant la vigne de Jehan Bonnabry de jour, la vigne dudit Pignol de bise et la vigne de Jacmet Rouchauld de nuit ; plus une autre vigne de trois-quarts d'œuvre située dans ladite justice et au terroir de las Faissas sive de la Pyreyre, joignant autre trois-quarts de vigne appartenant audit Pignol de midi, la vigne de la Charité dudit Aubière de jour, et la vigne de Pierre Boyer par sa femme d'autre partie ; plus trois coupées de terre à las Treilhas justice d'Aubière, joignant la terre de Michel Pesand de jour, le verger de François Perol de midi, et le verger dudit Pignol d'autre ; plus une autre terre de trois coupées située dans la justice d'Aubière et au terroir du Chambon, joignant la terre dudit Pignol de nuit et midi, le Grand Chemin de bise, et la terre de Jehan Thévenon de jour d'autre. Lesdits héritages aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy.

En récompense (échange), ledit Pignol a baillé audit Bourcheir, une autre vigne en ladite justice d'Aubière et au terroir de Mareschal sive de las Plantadas, joignant la vigne dudit Bourcheir de deux parties et le Grand Chemin commun d'autre, aussi au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque huy.

Et, comme les deux terres baillées par ledit Bourcheir audit Pignol ne sont pas compris dans cet échange, ledit Bourcheir a confessé les céder audit Pignol moyennant la somme de vingt livres tournois...



Dernière page de la permutation du 24 mars 1630

Fait audit Aubière dans la maison du notaire soussigné, en présence de Jehan Biard jeune et François Jallat dudit Aubière, qui n'ont su signer ni les parties aussi, et Pierre Bouchier, fils audit Michel, a signé, le 24^{ème} jour de mars 1630 après midi (M^e Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 46 - A.D. 63).

1630-05-12_Permutation entre Ollivier Aubeny et Bonnet Cellierier

Permutation du 12 mai 1630 entre Ollivier Aubeny, laboureur d'Aubièrre, et Bonnet Cellierier et Jehan Cellierier son fils, aussi d'Aubièrre.

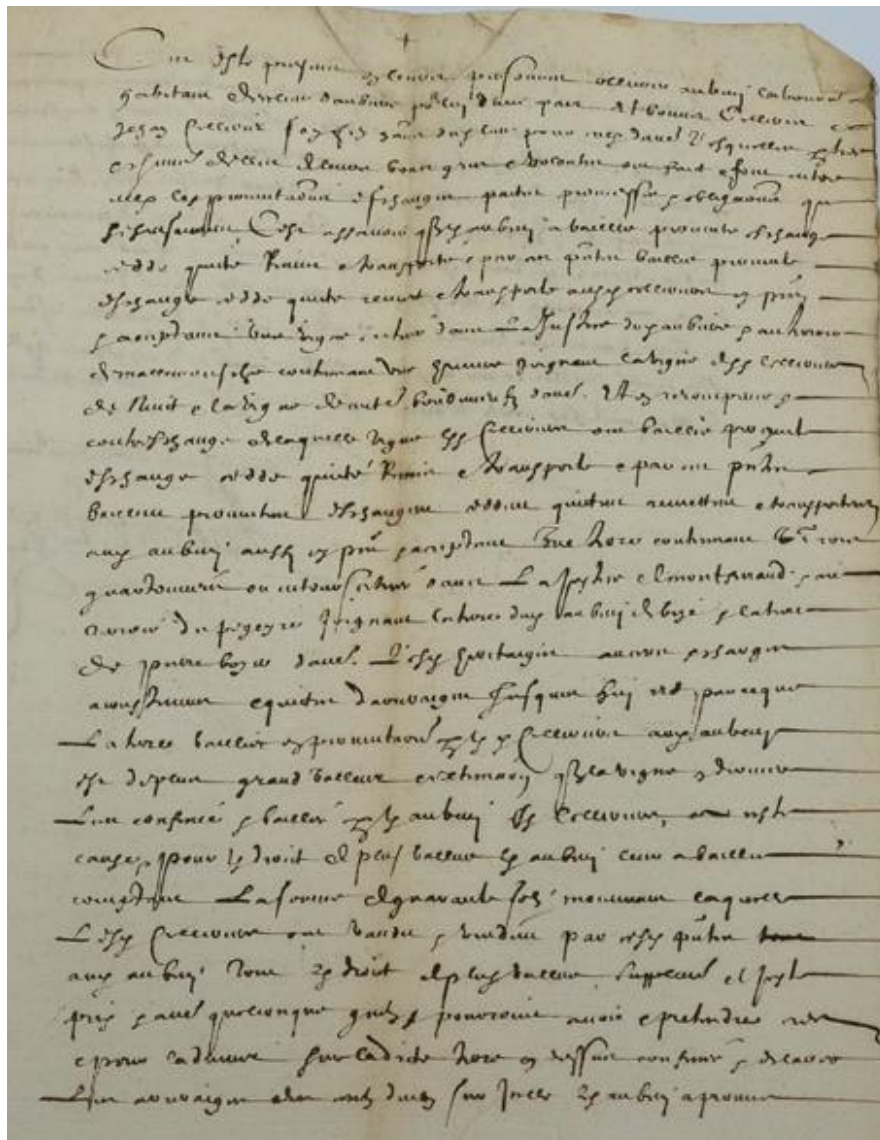
Ledit Aubeny a baillé auxdits Cellierier une vigne située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de Mallemousche, d'une œuvre, joignant la vigne desdits Cellierier de nuit, et la vigne d'Anthoine Boudemeuf d'autre.

Et, en échange, lesdits Cellierier ont baillé audit Aubeny, une terre de trois quartonnées, située dans la justice de Montferrand et au terroir du Pigeyre, joignant la terre dudit Aubeny de bize et la terre de Pierre Boyer d'autre.

Lesdits héritages aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy.

Et parce que la terre baillée par lesdits Cellierier audit Aubeny est de plus grande valeur et estimation que la vigne baillée par ledit Aubeny, celui-ci a payé pour le droit de plus-value la somme de quarante sols...

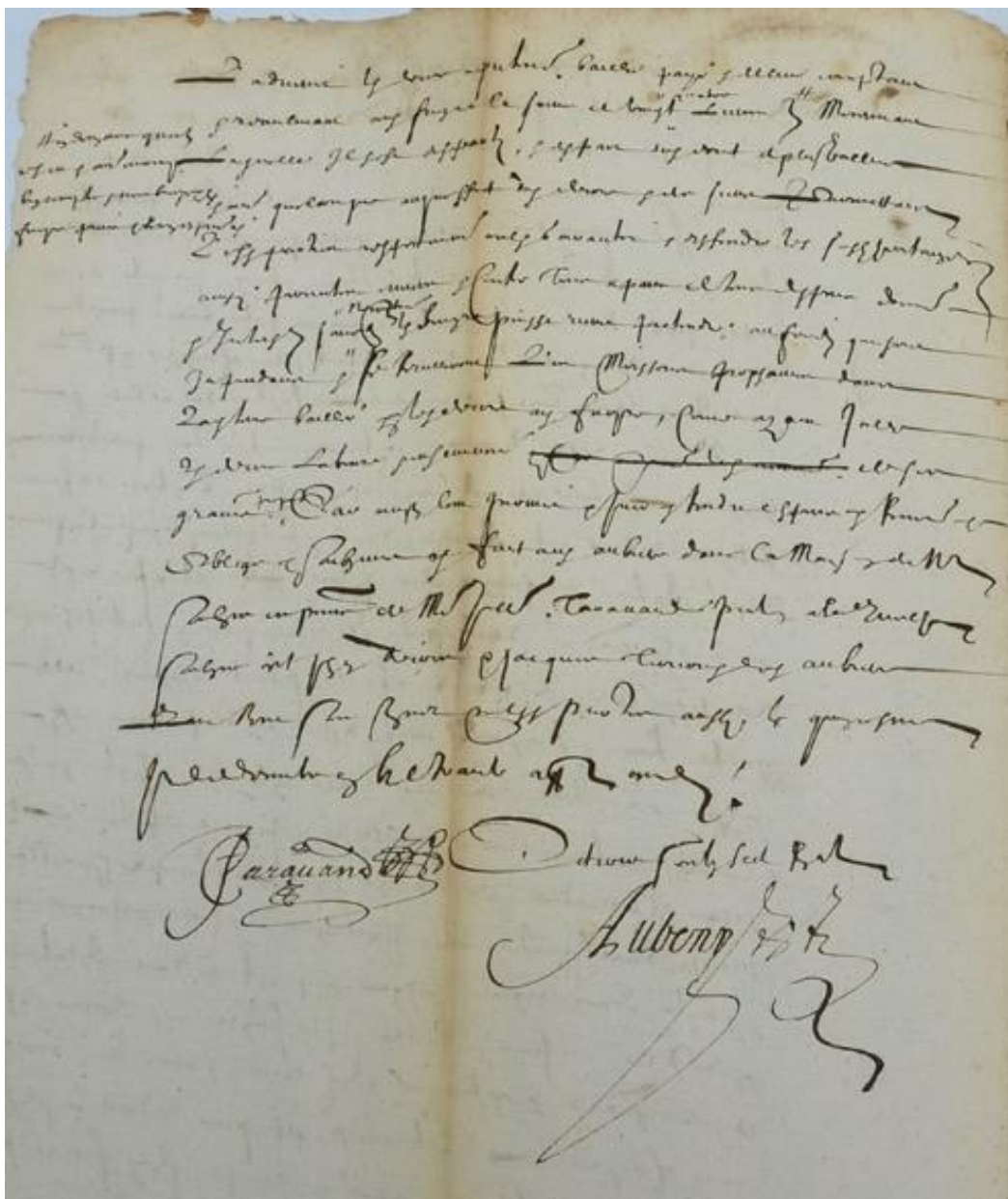
Fait audit Aubière dans la maison du notaire soussigné, en présence de François Jallat dudit Aubière, qui n'a su signer, ni les parties aussi, et vénérable personne M^{re} François Noellet, curé dudit lieu a signé, le 12^{ème} jour de mai 1630 après midi (M^e Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 46 - A.D. 63).



Page 1 de la permutation du 12 mai 1630

1630-12-15_Permutation entre Blaise Decors et Jehan Fineyre

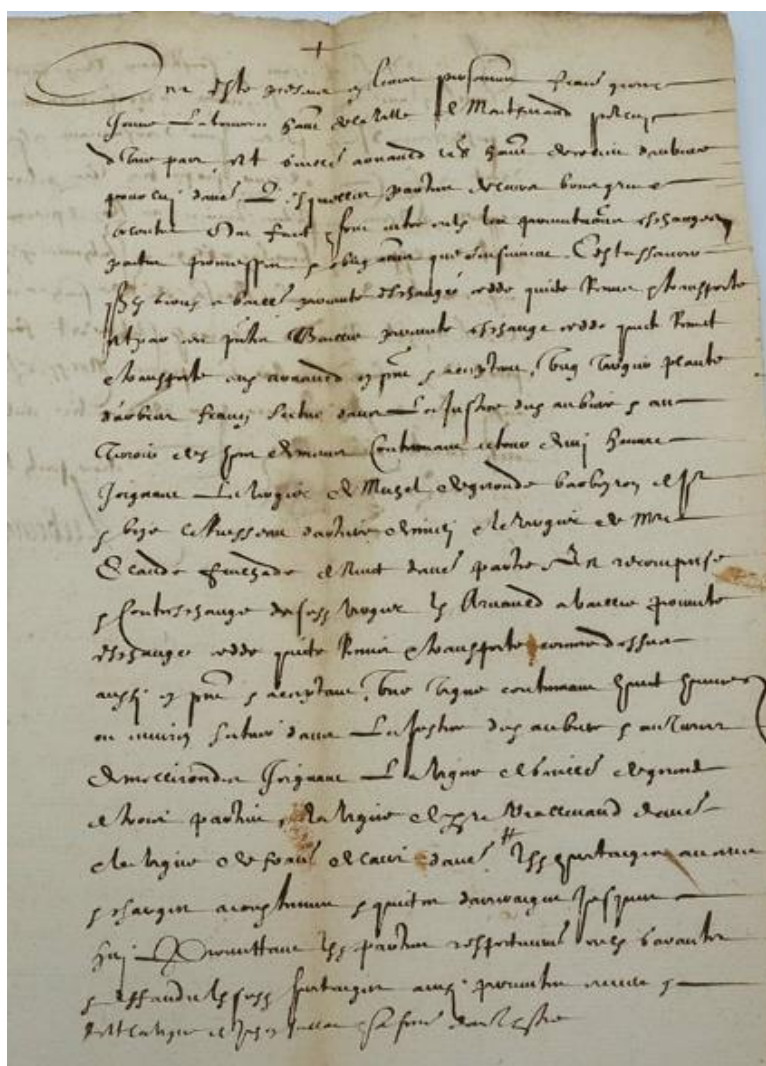
Permutation du 15 décembre 1630 entre Blaise Decors, laboureur demeurant dans la justice de Montferrand, et Jehan Fineyre, habitant d'Aubièrre. Lesquels ont fait entre eux la permutation qui s'ensuit. Ledit Decors a baillé audit Fineyre, une terre située dans la justice d'Aubièrre, et au terroir de las Varenas, de trois quartellées, joignant la terre d'Anthoine Dégironde jour, la terre de Ligier Ribeyre de nuit, et la terre dudit Decors et Barthélemy Legay par sa femme d'autre, et la terre dudit Fineyre de midi d'autre, et le pré du sieur Victor Taillandier d'autre partie. En échange, ledit Fineyre a baillé audit Blaise Decors, une autre terre en la même justice et même terroir, de trois quartellées, joignant la terre de Jehan Taillandier de jour, bize et midi, la terre des hoirs de Blaise Mailhot d'autre partie ; lesdits héritages aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy... Fait audit Aubièrre, dans la maison du notaire soussigné, en présence de M^e J Taravant, praticien de Queuille soussigné, et de Jehan Decors et Jacques Terrioux dudit Aubièrre, qui n'ont su signer ni les parties aussi, le 15^{ème} jour de décembre 1630 après midi (M^e Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 46 - A.D. 63).



Dernière page de la permutation du 15 décembre 1630

1630-12-27_Permutation entre Guillaume Arnaud et François Gioux jeune

Permutation du 27 décembre 1630 entre François Gioux jeune, laboureur de Montferrand, et Guillaume Arnaud, laboureur d'Aubière. Ledit Gioux a baillé un verger planté d'arbres francs, situé dans la justice d'Aubière et au terroir des Horts Demeunier, de cinq œuvres, joignant le verger de Michel Dégironde barbeyron de jour et bize, le ruisseau d'Artière de midi, et le verger de M^{re} Claude Feulhade de nuit d'autre partie. En échange ledit Arnaud a baillé audit Gioux, une vigne de huit œuvres dans la justice d'Aubière et au terroir de Millerondes, joignant la vigne de Guillaume Dégironde de trois parties, la vigne de Pierre Villevaud d'autre, et la vigne de François Delair d'autre, et la vigne de Jehan Jallat par sa femme d'autre partie ; aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusqu'à huy... Fait audit Aubière dans la maison du notaire soussigné, en présence de M^e Michel Reynaud de la Roche soussigné, et François Pérol dudit Aubière qui n'a su signer, ni les parties aussi, le 27^{ème} jour de décembre 1630 avant midi (M^e Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 46 - A.D. 63).



Permutation du 27 décembre 1630

Les textes ont été transcrits et annotés par Pierre Bourcheix (2025).
Les photos des actes sont de Pierre Bourcheix et tous les actes sont issus des Archives départementales du Puy-de-Dôme.